

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Le peuple, souverain méprisé

En démocratie, le peuple est souverain. Le parlement le représente dans la fabrication des lois. Le gouvernement et son administration exécutent les décisions du parlement. Voilà pour la théorie. En pratique, on constate que les législatifs et les exécutifs ne pensent pas beaucoup de bien du peuple, et lui contestent toute compétence en dehors des périodes électorales. Quand le peuple refuse en votation l'une ou l'autre loi dite progressiste, les gardiens du temple le dénoncent comme «antidémocratique». Un peuple antidémocratique! Cela fait penser à la mésaventure, authentique, du D^r Bombard exclu de la Société des Amis du D^r Bombard!

La démocratie oscille donc entre deux extrêmes: le peuple comme dépositaire de la légitimité du pouvoir et le peuple comme réservoir d'émotions primaires à la disposition du premier démagogue venu. Le peuple ne mérite ni tant de révérence ni tant de mépris. Mais qu'est-ce que le peuple?

Pour les Grecs, c'est l'ensemble des citoyens, c'est-à-dire des hommes libres qui participent aux décisions concernant la Cité. Mais «les Grecs» ne sont pas unanimes. Pour l'aristocrate Platon, le peuple est une classe sociale qui se caractérise par ses insuffisances, par son manque d'instruction, de richesses, de compétences. Ce sont ceux qui travaillent avec leurs mains.

Pour Rousseau, le peuple se constitue lui-même par le contrat social. Quand l'individu né libre se rend

compte qu'il ne peut plus défendre sa liberté tout seul et qu'il serait plus fort en groupe, il se trouve devant un problème: comment pourra-t-il se lier avec autrui pour défendre sa liberté tout en préservant celle-ci contre ledit autrui? La solution est que chacun s'aliène entièrement avec tous ses droits à toute la communauté. De la sorte, *chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a*¹.

C'est cet engagement sans réserve envers le tout qui transforme en peuple une nuée d'individus épars et désemparés. Le peuple est ici son propre auteur. Il se fournit lui-même à lui-même sa propre légitimité. Il se crée lui-même, ce qui pose quelques problèmes du point de vue de la logique.

Pour les révolutionnaires de 1789, le peuple était une classe sociale qui se définissait en tant qu'elle était opprimée par la noblesse et le clergé.

Les marxistes ont repris et mis à jour la définition. Le peuple est constitué des prolétaires, c'est-à-dire des personnes réduites à leur seule force de travail et privées des fruits légitimes de ce travail par les capitalistes. Le prolétaire est le prototype de l'homme universel. En situation de précarité absolue, il rejette les illusions religieuses et nationales. Il porte l'avenir de l'humanité tout entière. Le peuple, c'est l'en-

semble des opprimés appelés à la lutte des classes en vue de leur libération.

Pour le libéral, le peuple représente l'ensemble des individus en tant qu'ils sont libres et jouissent des mêmes droits. C'est la conception américaine. L'égalité est limitée au principe «un homme, une voix». Pour le socialiste, le peuple, c'est l'ensemble des individus en tant qu'ils sont égaux et ont droit aux mêmes prestations étatiques. Le peuple est ici moins souverain que pourvu de droits à faire valoir auprès de l'Etat. La liberté joue un rôle secondaire aux yeux des socialistes.

Hegel considère le peuple comme une abstraction vide de tout contenu, une matière totalement privée de forme, *une masse informe [...] élémentaire, irrationnelle, sauvage et redoutable*². Pas de différence ici entre masse et peuple.

Pour le fascisme et le nazisme, le peuple, c'est la masse unifiée, héroïsée sans intermédiaire par le verbe du chef, entraînée par celui-ci dans un mouvement indéfini de purification et de conquête.

Du point de vue institutionnel, dans les cantons suisses, le peuple, c'est l'ensemble des citoyens par rapport aux autorités.

Sur le plan fédéral, le peuple, c'est l'ensemble des citoyens suisses en tant que leur égalité est pondérée par l'égalité des cantons (exigence de la double majorité) dans les décisions d'ordre constitutionnel.

Pour nous, à *La Nation*, le peuple vaudois – les autres aussi, sans doute,

mais c'est le peuple vaudois qui est notre affaire – est infiniment plus qu'une masse de manœuvre électorale, infiniment plus que ce réservoir de passions mesquines dans lequel puisent sans compter les états-majors des partis. C'est une réalité sociale et territoriale vivante et complexe groupant, d'une façon différenciée, des familles et des communautés intermédiaires – communes, entreprises, syndicats ouvriers et patronaux, paroisses, associations de tout genre – unies par des mœurs publiques et structurées par des institutions communes sous la garantie du pouvoir politique.

L'adhésion de ce peuple aux lois, quelle que soit la forme de cette adhésion, est nécessaire à une bonne politique. Ses usages et traditions, notamment professionnels, font partie du bien commun et doivent être respectés scrupuleusement par les autorités. Pour autant, contrairement à ce que pense Rousseau, le peuple ne se crée pas lui-même. Il y faut d'abord une vision d'ensemble et une volonté, il y faut un premier acte de pouvoir qui fasse passer la masse informe au statut de peuple. Dès lors, le peuple n'est pas l'origine du pouvoir ni de la souveraineté.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ *Du contrat social*, livre I, chap. VI, Rousseau, GF Flammarion, Paris 1922.

² *Principes de la philosophie du droit*, § 303, GF Flammarion, Paris 1999.

Le futur bâtiment du Grand Conseil

Sir Norman Forster, grand architecte anglais de notoriété mondiale et nouveau châtelain de Vincy, a bien voulu accepter la présidence du jury du concours d'architecture relatif à la nouvelle salle du Grand Conseil, le bâtiment Perregaux ayant été la proie des flammes. On en sait gré à notre nouvel hôte de marque et l'on félicite le Conseil d'Etat et l'architecte cantonal de l'accueillir ainsi de la meilleure des manières: au service de son pays d'adoption. Cette méthode devrait être généralisée: quand M. Marthaler demandera-t-il à M. Michael Schumacher une expertise de notre réseau routier?

La présence de Sir Forster à la tête du jury – l'autre tête étant M. Yves Christen – encouragera les bons architectes du monde entier à participer au concours. La Cité mérite les meilleures compétences. On ne saurait toutefois s'empêcher de prévoir que le défi lancé *urbi et orbi* ne soit ressenti, par des créateurs marquants d'aujourd'hui, comme celui d'allier la plus belle des modernités aux réusites des constructeurs anonymes du passé – la cathédrale, l'ancienne Académie et le Château Saint-Maire étant les œuvres majeures.

Or on doit se méfier de ces jeux de contrastes. Ils se résument souvent à opposer des façades de verre aux murs et aux toitures travaillées des maîtres d'antan. Les photographes en quête d'un effet facile y trouvent leur bonheur le temps d'un cliché; les chroniqueurs au petit pied philosophent à bon marché sur le choc des cultures. Mais le résultat est souvent vainement provocateur de près, et blessant pour l'œil et l'esprit vu de loin, d'où l'harmonie générale des bâtiments compte plus que la satisfaction de servir l'art contemporain.

A Paris, la pyramide du Louvre, quelque respect qu'on ait pour le mécénat imaginaire de feu le président Mitterrand et pour le talent propre de l'architecte Pei, reste un crime au cœur de cet ensemble historique et artistique prestigieux – la seule circonstance atténuante étant que les espaces sont assez généreux pour diluer l'effet de cette géométrie belle certes, mais incongrue.

Revenons à la Cité. Le bâtiment Perregaux, par sa façade nord de style Empire, rendait hommage à Napoléon à qui nous devons beaucoup, mais n'avait que le souffle

d'une sous-préfecture. Les façades sud et ouest, en revanche, bien plantées dans la colline, avaient une savoureuse allure. Au-dessus des hautes fenêtres, la toiture élançée, couverte de belles tuiles, culminait avec son clocheton dont le modeste timbre appelait les députés à leurs ambitieux travaux.

La nouvelle salle aura bien sûr une autre allure. Mais, outre la réussite des lignes architecturales et de la fonctionnalité, ce qui comptera, c'est de ne pas dénaturer l'ensemble. Vue de Saubeyelin et de l'Hermitage, ou de la Borde, ou de la Riponne, ou du Grand-Pont, ou de Montagibert et du CHUV, l'image de la Cité est dessinée, au-dessus de façades de pierre, par des clochers, des tourelles et d'amples et belles toitures de tuiles. Cette harmonie ne saurait être rompue. Quitte à n'être pas décoiffant, l'édifice primé par Sir Forster et son jury doit présenter des murs de pierre ou revêtus de crépi, surmontés d'une toiture de terre cuite. L'architecte couronné sera celui dont l'art s'épanouit dans l'humilité.

J.-F. CAVIN

Juvenilia LXXXIV

– Chic, on va voir un film! Qu'est-ce que c'est?

– *La Soupe aux choux*.

– Ah! merci, M'sieur. Vous assurez trop! C'est génial: j'adore ce film.

– Reviens sur terre, Gianni. Je plaisantais, évidemment: tu penses bien qu'on a autre chose à faire des cours d'histoire que de regarder *La Soupe aux choux*. Nous allons donc voir un documentaire sur le début de la Première guerre mondiale.

– Vous êtes cruel et je vous déteste! Me faire une pareille fausse joie. Rhâââ! Je suis cassé!

* * *

Plus tard, Ludmilla me demande si j'aime *La Soupe aux choux*. Je réponds positivement et ajoute que je trouve la musique de Raymond Lefèvre bien trouvée et parfaitement adaptée. Tout heureuse, elle me fait entendre la sonnerie de son portable et me propose de transférer le thème guilleret sur mon appareil. Je lui présente un Nokia de l'avant-dernière génération (trois ans). Ludmilla reste interdite une seconde devant cette pitoyable vieillie, grise d'écran, dépourvue d'appareil photographique. Elle conclut avec un air de touchante commisération:

– Là, il faut quand même pas rêver.

J.-B. ROCHAT

Tout Stravinsky pour 69 francs

Durant la première moitié des années soixante du siècle passé, Igor Stravinsky avait enregistré la totalité de ses œuvres pour la firme CBS (Columbia Broadcasting Society) dans des conditions artistiques et techniques idéales. Cette intégrale en trente et un disques microsillons était accompagnée d'une superbe biographie illustrée et d'un livret analysant chacune des quelque cent vingt œuvres présentées. La somme coquette qu'il fallait déboursier pour acquérir ce monument en avait limité la diffusion, tout au moins sous cette forme. Ce sont donc les disques séparés des œuvres principales qui ont fait la joie des mélomanes depuis quarante ans.

Porté par la vague des intégrales à bon compte (qu'on songe au succès planétaire des cent-soixante CD de Mozart), Sony vient de rééditer les œuvres de Stravinsky par lui-même en vingt-deux CD sous pochettes cartonnées dans un coffret compact de six centimètres d'épaisseur, à un prix cadeau. Bien sûr, il faudra faire l'impasse sur la monographie et les analyses, et se contenter d'un piètre livret; mais ne boudons pas notre plaisir, car il s'agit d'un événement majeur dans l'histoire de la musique: pour la première fois, un grand compositeur laisse en héritage à la postérité son interprétation de l'intégralité

de ses propres œuvres. Imaginons la chose possible pour les compositeurs des siècles antérieurs: qui n'a pas rêvé d'entendre Bach improviser à l'orgue, Beethoven diriger ses symphonies? Ici, l'expression assez galvaudée d'«interprétation de référence» prend sa pleine signification: toute lecture des partitions de Stravinsky doit se référer aux gravures laissées par celui-ci, d'autant qu'elles sont d'une qualité exceptionnelle.

Commençons par ce qui fâche: le maigre livret est imprimé en caractères microscopiques blancs ou gris sur fond noir. Par surcroît, le maquettiste devait être ivre, qui a mélangé toutes les pages. Illisible. Passons sur cette brouille. La plus grosse déception provient du volume 3, celui qui contient les œuvres écrites en collaboration avec Ramuz: *Renard* et *Les Noces* sont donnés dans de caoutchouteuses traductions anglaises, aggravées par la diction yankee. Horrible. Même les titres sont amochés: *Wedding, Renard the fox*. Ridicule. Quant à *L'Histoire du soldat*, elle est réduite à la suite instrumentale; autant dire qu'elle est dévaluée de moitié. Pire: le nom même de Ramuz a été évincé de l'entreprise. Navrant. Pour ces œuvres, on se tournera naturellement vers une interprétation fidèle à ses ori-

gines, qui a su accommoder la saveur des contes russes aux parfums du terroir vaudois, je veux parler des irremplaçables enregistrements de Charles Dutoit.

Les compositeurs sont-ils nécessairement les meilleurs défenseurs de leurs propres œuvres? La question se pose de manière particulièrement aiguë, s'agissant de Stravinsky, lui qui a été servi par les plus grandes baguettes de son temps: Ansermet, Monteux, Koussevitsky, Markevitch, Boulez, etc. Rude concurrence. On a beaucoup glosé sur Stravinsky chef d'orchestre pour le déclarer «froid et analytique». Cette commode étiquette une fois décollée, il apparaît que ces épithètes désignent – au-delà d'une indiscutable austérité – surtout la solidité de la charpente et l'implacable stabilité rythmique, qualités indispensables partagées par les chefs sus-mentionnés.

L'autre aspect qui parcourt ces enregistrements, c'est la constance d'une force dynamique, latente ou explosive, toujours dominée avec panache. Une vitalité assez stupéfiante de la part d'un quasi octogénaire. Prenons une œuvre mineure, par exemple l'exquis *Dumbarton Oaks concerto*, sorte de septième Brandebourgeois: à côté de Stravinsky au pupitre, toute autre interprétation paraît flasque, ridée, dépourvue d'humour.

Les œuvres sacrées sont habitées d'une ferveur qui est la marque d'un grand musicien, mais aussi d'un croyant sincère. L'orchestre est presque toujours l'excellent Columbia Symphony Orchestra. Le compositeur a toujours su s'attirer la collaboration de solistes de haut vol: Philippe Entremont pour les concertos pour piano, Isaac Stern dans le concerto pour violon, Benny Goodman, dans l'*Ebony concerto*. *Les Noces*, justement décriées ci-dessus ne peuvent l'être absolument, quand on sait que les quatre pianos sont tenus par Aaron Copland, Samuel Barber, Roger Sessions et Lukas Foss! C'est presque le catalogue des compositeurs américains de l'époque.

Les transferts numériques des bandes originales sont irréprochables. La précision un peu cérébrale des prises de son semble porter la signature de John McLure – encore un absent de marque de la chétive documentation. Certaines duretés des 33 tours ont été gommées, sans porter atteinte à la dynamique naturelle; ainsi restitués, on croirait ces enregistrements réalisés la semaine dernière.

Référence: *Works of Igor Stravinsky*, 22 CDS, Sony, 2007.

JEAN-BLAISE ROCHAT

La littérature est-elle encore possible?

On nous écrit:

Richard Millet, écrivain lui-même, interroge et s'interroge sur la condition de l'écrivain à l'aube du XXI^e siècle. Après *Le dernier écrivain* et *Place des Pensées*, *Désenchantement de la littérature*¹ est le dernier volet d'une minuscule trilogie consacrée à la littérature. Homme catholique d'origine libanaise, le Français de Corrèze est un écrivain exigeant. Fuyant les médias comme la peste, il voue sa vie à l'écriture. Romans, essais mais aussi travail d'éditeur. Les Bienveillantes de Jonathan Littell, c'était lui.

Pour Millet, écrire, c'est avant tout hériter d'une langue. La langue est le grand facteur de la conscience humaine. Elle permet de former notre esprit, nos émotions et nos souvenirs; elle donne accès à la conscience de soi et d'autrui. A l'intérieur de la conscience, il y a le concept de temps. A partir du moment où les hommes ont eu la langue, ils ont commencé à concevoir le temps, c'est-à-dire la conscience du passé et de l'histoire; la conscience de l'écoulement du temps, et pour parler bergsonien, de l'écoulement de la durée; la conscience de l'irréversibilité, de la déperdition et de l'oubli.

La langue, la conscience et le temps, ce sont les trois axes de la civilisation occidentale, celle qui a donné naissance à un concept très particulier et unique de l'art en général et de l'écriture en particulier: l'idée de l'écrivain en tant qu'autorité, une voix singulière, une voix qui compte dans l'échelle des valeurs, une voix supérieure à la moyenne, une puissance critique, une conscience morale, et dont l'œuvre, issue du sein même de ce que jadis on appelait le peuple, tirait ce même peuple en avant, l'embellissait, le remplissait de fierté, mais aussi l'avertissait des dangers qui sont toujours les mêmes: la vanité, la paresse, la cupidité.

Or dans la nouvelle société postchrétienne, les écrivains sont morts «non pas en tant que Japonais, Français, Allemands ou Russes, mais en tant qu'individus disparus dans leurs textes», c'est-à-dire réduits à l'anonymat; une absence, une voix parmi d'autres, sans portée aucune, sans plus d'autorité que le premier venu dans la grande cacophonie démocratique illisible d'où plus rien n'émerge; où toute

idée d'excellence, de hiérarchie, de jugement, de critique, de génie, de goût et de beauté est irrémédiablement soupçonnée, mise en question, rejetée. D'où le constat de Millet, qui peut paraître brutal, que la démocratie tue la littérature.

Hériter d'une langue, c'est hériter non seulement d'un savoir faire et d'une manière d'être, mais aussi du lien d'une communauté élevée au rang de nation; c'est hériter d'une adhésion spirituelle et la perpétuer. La littérature est la vérité même du peuple, elle lui garantit sa réalité, dit Millet.

Mais le nouveau monde horizontal de la démocratie égalitaire a jeté la suspicion sur le langage littéraire comme sur tout ce qui fait acte d'autorité. C'est la tendance nihiliste, l'effondrement du vertical au profit de l'horizontal, du tout-se-vaut, même le pire. Nous sommes en période de dévalorisation générale. Les Etats-nations renoncent à l'héritage chrétien et favorisent une laïcisation en douce par culpabilité historique (les croisades, la politique de la colonisation, l'esclavage, les régimes de dictature, Auschwitz) et par consentement masochiste (l'émerveillement pour l'Islam et pour toutes les cultures non chrétiennes, travestissements, transgressions, métissage racial, social, religieux, langagier, etc.). Dans ce «désenchantement, cette inculture, cet oubli du passé, ce refus d'hériter propre à toutes les barbaries, [...] la démocratie [...] joue un rôle considérable». En effet, ne croyant plus en rien de supérieur, elle participe activement à «la négation de l'humanité par elle-même».

Millet analyse sans pitié mais avec beaucoup de finesse la liquidation des valeurs par la nouvelle société démocratique; mais attention, il est loin d'entamer l'éternel chant des lamentations et du tout-est-perdu. Non, il n'est pas déprimé et ne s'en excuse pas. Et c'est là que son essai devient véritablement passionnant: il s'agit pour lui d'esquisser une nouvelle posture d'écrivain, de manière très personnelle, en partant de sa propre expérience littéraire, lucide et tragique, dont il assume pleinement, authentiquement, son dégoût, mais à laquelle il ne renonce pas malgré la tentation qui le ronge et à laquelle il ré-

siste. Mais ici, nulle mission de sauvetage. Pour Millet, la contamination de l'écrivain par l'idéologie postmoderne de l'horizontalité totale est davantage voulue que subie. Elle est une manière de résister. Choisir l'isolement le plus total, l'inactuel par excellence, pour frapper plus fort. L'isolement est ici une solitude féconde; il n'est pas comme ailleurs une régression, une indigence, une perte de liens humains. Dans son essai, Millet fait état d'une grande inquiétude, mais continue en même temps à «chercher une contre-morale qui s'oppose à l'empire du Bien»; il continue à «dépouiller sans cesse

les pièges de la décadence» et à «rêver une possible guérison». Je me perds en écrivain, dit-il, au cœur d'une impossible sainteté. Une forme de fidélité absolue dans l'intenable position de l'écrivain d'aujourd'hui. Un don de soi sans concession, «en pure perte, pour la beauté du geste».

Millet fait revivre la littérature, la ressuscite pour ainsi dire et, ce faisant, permet à l'homme de ressusciter, de revivre...

LARS KLAWONN

¹ *Désenchantement de la littérature*, Flammarion, 2007.

«Casse-tête» de Loyse Pahud

A la fin de l'an dernier, les éditions de L'Aire ont publié un livre de la journaliste Loyse Pahud, rédactrice en chef adjointe du magazine dominical *Femina*. Ce court roman (165 pages) se lit comme un feuillette un vieil album de photos. «Casse-tête» est la chronique intimiste d'une famille lausannoise ordinaire. Ayant construit son récit sous la forme d'une succession de brefs épisodes – souvent anodins, parfois tragiques – égrenés de 1960 à 1976, l'auteur adopte tour à tour le point de vue de différents membres de la famille, en particulier le fils cadet François, sa sœur aînée Hélène et Annie la fille de cette dernière.

L'essentiel de l'histoire se déroule dans un milieu «comme il faut», balisé par la famille et l'école. Les lieux évoqués créent un arrière-fond discret et familial, du collège de Béthusy aux boutiques de la Rue de Bourg. Sous la plume de Loyse Pahud, le Canton de Vaud des années soixante paraît simple et préservé. Les transformations sociales qui secouent l'époque n'y parviennent que de façon amortie. La profession d'Hélène témoigne de l'émancipation de la femme et le départ de François sur les chemins de Katmandou illustre la contestation hippie.

Malgré cette atmosphère en apparence paisible, les difficultés ne manquent pas pour chacun des membres de cette famille. La vie leur réserve des épreuves qu'il faut traverser seul. Le roman débute par le décès de la mère de

François et d'Hélène. Une grave dépression accompagne la naissance de la fille de cette dernière. François, enfant, est en butte aux atouchements d'un pédophile qu'il reproduira plus tard sur sa nièce.

Loyse Pahud décrit sans détours mais avec tact les émois adolescents, les errements érotiques et les incertitudes sexuelles de ses principaux personnages. Le point commun de tous ces épisodes est une solitude lourde de silence et d'abandon. Les ravages produits dans les cœurs et dans les âmes par ces tabous jamais brisés expliquent le titre du roman.

L'intérêt principal de «Casse-tête» ne tient pas tant à son intrigue, finalement assez simple, mais plutôt à la faculté de l'auteur d'évoquer une époque proche et déjà révolue, un temps d'avant l'intrusion technologique et la vulgarité consumériste. On s'attache aux personnages qui nous ressemblent. Au fil des pages, par touches impressionnistes successives, la trame émerge progressivement et relie les protagonistes sur trois générations. Respectueuse d'une sorte de distance temporelle, Loyse Pahud interrompt son récit en 1976 en laissant l'épilogue de cette saga ordinaire en suspens. Inattendue du point de vue narratif, cette fin abrupte permet au lecteur d'imaginer toutes les suites possibles. On referme «Casse-tête» avec un sentiment mêlé de nostalgie et d'inachevé.

VINCENT HORT

Initiative contre le bruit des avions de combat

Bientôt peut-être, notre espace aérien sera lui aussi réservé à la mobilité douce. En février, nous devons nous prononcer sur une initiative populaire «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques». Le texte soumis à votation propose de modifier la Constitution fédérale comme suit: *Art. 74a (nouveau) – En temps de paix, les exercices militaires impliquant des avions de combat à réaction sont interdits dans les zones de détente touristiques.* L'idée, assez mauvaise, est de réduire le nombre de vols d'entraînement et de les répartir ailleurs que dans les zones touristiques (ce qui paraît très difficile, vu l'exiguïté du territoire suisse). L'initiative a été lancée par l'écologiste Franz Weber. Elle semble recueillir la faveur des habitants de régions affectées par le bruit de ces avions, ainsi que des milieux antimilitaristes et écologistes. En face, toute la droite, de l'UDC au PDC, s'est unie contre cette proposition de loi. Vu l'ambiance des dernières élections, dirons-nous qu'il s'agit d'une alliance contre nature? L'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral ont également rejeté l'initiative.

Le comité d'initiative reproche à des avions de faire du bruit¹. Ils provo-

queraient des nuisances sonores «démementielles», un «bruit infernal», et pollueraient l'écosystème. Cette atteinte «ne peut plus être tolérée en temps de paix dans nos régions touristiques!» Et encore: «L'avion de guerre F/A-18 est surdimensionné, inefficace et ruineux pour notre pays. Les nuisances qu'il impose à nos vallées alpines en temps de paix sont totalement disproportionnées.» Bons princes, les initiators ne veulent interdire les vols qu'en temps de paix. Apparemment, en cas de conflit, ils autoriseront nos avions de combat à s'envoler. Mais de toute façon, le F/A-18 serait «surdimensionné»! Leur taille ne convient pas à M. Weber. Monsieur veut des chasseurs silencieux et petits. En cas de conflit aérien, qui enverra-t-il pour nous défendre? Une escadrie de gy-paètes barbus?

Certains croient que c'est pour le plaisir que nos forces aériennes s'entraînent. «Acquis pour notre défense, en prévision d'un hypothétique conflit, ces avions nuisent aujourd'hui, concrètement, à la santé des personnes, à la nature et à l'économie!», dit le comité d'initiative. Bien sûr, si ces conflits ne sont qu'hypothétiques, il ne faut pas s'y préparer... Après avoir nié que le loup était un

loup pour les moutons, Franz Weber veut maintenant nier que l'homme soit un loup pour l'homme. C'est la vieille rengaine des antimilitaristes pour qui la Suisse n'a pas besoin de défense, puisque l'ennemi n'est pas en vue. Aucune guerre ne nous menace. Un affrontement militaire entre Etats est exclu. Hélas! Combien de fois faudrait-il répéter que *la paix ne rend pas notre défense moins utile*? Imaginez un propriétaire qui, voyant qu'il fait beau depuis longtemps et que ses voisins sont des gens aimables, déciderait de retirer les portes de sa maison. Il les remplacerait par une pancarte portant «défense d'entrer». Ne traiterai-je pas ce propriétaire de sot et d'insensé? Ne lui ferait-on pas remarquer qu'il invite les brigands à s'introduire chez lui? Le mal survenant, il aurait beau invoquer la pancarte contre les intrus, ceux-ci s'en moqueraient bien. Encore se trouverait-il gêné lors de situations tout à fait anodines. Impossible, par exemple, de contenir des effluves nauséabondes venant de l'extérieur, ou (pour une raison évidente) de mettre à la porte ses créanciers. Il ne lui resterait plus qu'à confier la surveillance de sa maison à ses voisins, avec les coûts et la perte d'indépendance que cela impliquerait.

C'est une sottise exactement comparable que propose l'initiative. En temps de paix, l'aviation suisse assure la police des airs; sa présence signale que seule la Confédération peut décider qui survole son territoire. Dans le passé, la Suisse a interdit à certains belligérants d'utiliser son espace aérien. En se privant d'une aviation apte au combat pour en défendre l'accès, elle inviterait des appareils étrangers à le violer. Tous les appels au respect du droit international, tous les Dick Marty ou autres rapporteurs spéciaux de l'ONU montreraient alors leur complète inutilité.

Le Conseil fédéral ne dit pas autre chose pour justifier un rejet de l'initiative. En interdisant les vols d'entraînement avec des avions de combat dans les zones de détente touristiques, la nouvelle loi nuirait à la préparation des forces aériennes et réduirait leur disponibilité opérationnelle immédiate. Cela pourrait «compromettre la sauvegarde de la souveraineté de la Suisse». Nous voterons donc NON le 24 février.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ Brochure du Conseil fédéral pour les votations du 24 février, p. 9.

Après la rencontre de Taizé

Les journaux y ont consacré de nombreuses photos et de longs articles, la télévision romande une émission d'une heure et demie, paraît-il remarquable; il faut l'admettre: la Rencontre des Jeunes de Taizé à Palexpo a été un événement.

Maintenant c'est l'heure du bilan, mais ce ne peut être qu'un bilan provisoire, car l'effet en profondeur reste encore incertain. Pour l'instant, tout le monde, pour autant que nous puissions en juger, s'accorde à dire que nous avons connu des jours d'une joie surprenante en même temps que des moments de communion. Si dans l'ensemble le comportement exemplaire des uns et l'hospitalité des autres ont tout naturellement créé une

ambiance joyeuse, il faut attribuer l'impression de la communion principalement au fait d'avoir pu chanter ensemble, longuement, sans artifice, dans ce style propre à la Communauté de Taizé, ces chants, ces mélodies modernes et expressives, qui sont accrochées dans nos mémoires. Faut-il parler d'une communion passagère, le temps qu'a duré le chant, ou bien faut-il mieux dire que ces incantations ont donné l'occasion de répondre à un besoin bien humain de se savoir unis par le lien musical dans la recherche de la beauté? Ces moments pourront être un chemin vers une véritable communion.

Le thème de la Rencontre était la Paix, la Réconciliation, ce qui implique une

meilleure connaissance les uns des autres, un rapprochement, ce qu'on appelait jadis l'œcuménisme. C'est dans ce but que Taizé a proposé, comme ça a été le cas lors des dernières rencontres, aux paroisses catholiques et protestantes d'organiser à tour de rôle des offices, des cultes et des messes, destinés aussi bien aux uns qu'aux autres. Ainsi par exemple, des Polonais catholiques sont entrés pour la première fois de leur vie dans une église protestante; leur attitude était généralement calquée sur celle du clergé qui les accompagnait, allant de la participation retenue jusqu'à la méfiance, et même le sentiment de culpabilité de se voir chez les hérétiques.

Comment ceux-là se sont-ils égarés dans une rencontre de Taizé à Genève, cela reste un mystère, mais enfin leur présence ne pouvait pas ne pas nous rappeler que la communion des chrétiens est encore une musique d'avenir.

Et nous voilà à nouveau devant la musique: lien entre ceux qui chantent ensemble, élan populaire, et musique d'avenir pour ce qui concerne un partage entre les différentes interprétations de notre foi chrétienne. La Rencontre de Taizé n'est pas une solution pour l'unité des Eglises, ni un leurre, mais c'est, chaque année depuis trente ans, une tentative majeure de rapprochement.

E. LAUFER

A propos de la lettre à M. Christophe Blocher

La lecture de votre lettre ouverte à M. Christoph Blocher, parue dans le dernier numéro de La Nation de l'an 2007, m'a laissé perplexe.

Bien sûr que j'ai apprécié de pouvoir lire au sujet de M. Blocher autre chose que des propos relevant d'un antiblochérisme primaire, répandus surtout dans la presse romande. Je n'en attendais pas moins de la part de La Nation. En effet, pour autant que je puisse en juger comme simple citoyen, M. Blocher n'a pas fait du mauvais travail au sein du Conseil fédéral et comme chef de département. Je suis néanmoins surpris que la lettre à M. Blocher ne contienne aucun élément critique. La Nation m'avait habitué à des jugements plus nuancés.

Une règle non écrite veut qu'un conseiller fédéral soit réélu même par ceux qui ne partagent pas ses idées. La non-réélection de M. Blocher constitue donc un fait exceptionnel, et il est vrai que cet événement est le résultat d'une machination peu élégante (aussi peu reluisante que celle qui avait provoqué l'éviction de M^{me} Ruth Metzler, quatre ans plus tôt). Moi aussi, j'ai été choqué par la réaction indigne de certains parlementaires après la proclamation du résultat des votes.

Cependant, ce que la lettre à M. Blocher omet de relever, c'est le fait

qu'il n'a pas seulement subi les effets d'une conjuration, mais qu'il a payé le prix de son attitude et de son comportement, souvent peu conformes à ce que l'on est en droit d'attendre d'un conseiller fédéral. Qu'un membre du gouvernement se conduise comme chef de parti n'est pas compatible avec le système collégial en vigueur en Suisse, or, M. Blocher n'a cessé de jouer ce rôle pendant toute la durée de son mandat. En outre, il suffit de retenir ce que deux politiciens UDC ont dit publiquement lors de la réception de la nouvelle conseillère fédérale, M^{me} Eveline Widmer-Schlumpf, le 20 décembre écoulé, à Felsberg. La présidente du parti UDC du canton des Grisons et le président de la ville de Coire, également membre de l'UDC, ont déclaré que M. Blocher a fait preuve d'arrogance, qu'il a pratiqué le culte de la personnalité, qu'il a imposé au sein du parti une opinion unique, qu'il a dénigré ses adversaires politiques, bref, qu'il a fait montre d'une attitude très peu suisse (zutiefst unschweizerisch).

Cette appréciation, rapportée par la Neue Zürcher Zeitung du 21 décembre 2007, résume et confirme ce que tout observateur de la vie politique suisse a pu constater depuis l'élection de M. Blocher au Conseil fédéral jusqu'à sa non-réélection et son discours

de prise de congé. Elle m'incline à croire que la non-réélection était justifiée.

JEAN-CLAUDE HEFTI

Politiquement, nous ne sommes pas des inconditionnels de M. Christoph Blocher. Il a beaucoup recouru aux passions et il a suscité des passions inverses dont il a été la victime. Cela fait partie du jeu démocratique, qui n'est pas vraiment notre tasse de thé.

Bien qu'opposants de la première heure à l'article 261 bis du Code pénal, nous avons regretté qu'il l'ait critiqué publiquement à l'étranger. Quand un Confédéré est hors de nos frontières, a fortiori quand il est conseiller fédéral, la Suisse forme un tout dont il est tenu de se montrer globalement solidaire.

Chef de parti, sans doute qu'il l'est un peu trop resté, mais il a soutenu des projets de loi qui n'avaient pas l'aval de son parti.

Les reproches que lui adresse la NZZ seraient-ils tous fondés que cela ne justifiait pas encore une non-réélection. On a maximisé ses erreurs et ses débordements, on a minimisé ou nié ses réussites. On a multiplié contre lui les accusations infondées, modifiant à la longue la perception même que la population avait du «tribun zuricois».

On fait l'inverse avec les conseillers fédéraux qui restent dans le moule, même s'ils affaiblissent l'armée, ridiculisent la Confédération dans une politique extérieure verbeuse et vaniteusement démonstrative ou passent leur temps à somnoler. Globalement, nous continuons de penser que cette non-réélection, qui sanctionne la montée au parlement fédéral d'un néo-gauchisme teint en vert, est une mauvaise opération pour la Suisse.

D.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Revue de presse

Affaire BCV: quel manque de provisions?

24 heures du 10 janvier nous apprend que «le Conseil d'Etat veut vendre 1,4 million d'actions de la Banque Cantonale Vaudoise. Après cette opération, le poids du canton dans l'institution pèsera de 50,12%, contre plus de 66% aujourd'hui [...]. Le canton espère toucher 700 millions de la vente des actions [...]. En 2002, leur achat avait coûté aux Vaudois 612 millions [...].»

Voyons cela de plus près en relisant quelques lignes de Thomas von Ungern-Sternberg, professeur à la Faculté des HEC de l'UNIL, parues sous le titre «Les artistes comptables de la BCV» dans le même quotidien, le 22 décembre dernier:

«[...] fin 2002, la nouvelle direction de la BCV et le gouvernement ont publié un rapport catastrophique sur la santé financière de notre banque cantonale. Dans les conclusions, on peut lire: «Un besoin supplémentaire de provisions et correctifs de valeur de 850 millions de francs a été identifié, dont 595 d'augmentation des provisions pour risques de contrepartie.»

La nouvelle direction de la BCV accusait l'ancienne de ne pas avoir suffisamment provisionné les crédits à risque et de donner une image trompeuse de la santé financière de la banque. Elle s'est alors attelée à la tâche de liquider ces crédits à risque. Résultat: en 2004, elle enregistre des produits extraordinaires de 156 millions

liés à la liquidation plus favorable que prévu d'affaires de la maison mère. En 2005, les produits extraordinaires s'inscrivent à 211 millions et reflètent principalement les dissolutions de provisions pour risques de crédit de la maison mère pour 195 millions. En 2006, le total des dissolutions des provisions pour risques de crédit de la maison mère est de 222 millions de francs.

Si l'on tient compte, en plus, des dissolutions des provisions dans les filiales, on arrive à une conclusion simple. La totalité des provisions pour risques de crédit que la BCV a jugées indispensables en 2002 ne s'est en fait pas avérée nécessaire. Et les dissolutions de provisions pour l'année 2007 doivent encore être annoncées.

Les anciens dirigeants de la BCV savaient certainement que leur banque était en mauvaise posture, mais ils voulaient s'en sortir par leurs propres efforts. La nouvelle équipe s'est dit qu'il était beaucoup plus confortable de puiser profondément dans la poche du contribuable vaudois. Avec l'excédent de liquidités qu'elle s'est ainsi procuré, elle était certaine de pouvoir présenter des résultats plus que favorables pendant de longues années, et ce quelle que soit la qualité du travail qu'elle fournissait effectivement.

Les uns se trouvent devant le juge, les autres sont des membres respectés de la société vaudoise (et gagnent des salaires très confortables). Il y a là de quoi méditer un moment [...].»

Emile Gardaz (1931-2007)

Homme de radio, de théâtre, poète, Emile Gardaz avait plusieurs cordes à son arc. Nous voulons rendre ici hommage à l'auteur d'innombrables textes (pas loin de six cents) mis en musique par divers compositeurs romands¹. En fait, à y bien regarder, ces derniers sont surtout fribourgeois (Pierre Kaelin, André Ducret, Francis Volery, Charly Torche) et vaudois (Robert Mermoud, Patrick Bron, Dominique Gesseney, René Falquet, Michel Hostettler, Julien-François Zbinden), ce qui s'explique aisément par le fait que, né à Villars-le-Terroir dans le Gros-de-Vaud d'un père pâtissier catholique et d'une mère protestante, Gardaz est entré en 1941 au collège Saint-Michel de Fribourg. Il gardera toute sa vie cette double empreinte.

Emile Gardaz n'avait assurément pas le souffle pour composer le texte d'une Fête des Vignerons, il est même probable que cela ne l'eût guère intéressé. De même, ses pièces de théâtre, conçues essentiellement pour des troupes d'amateurs villageoises, sont plus poétiques que dramatiques. C'est avant tout dans la petite forme qu'il excelle, la miniature, la formule brève, intimiste. Et il a trouvé dans l'écriture de textes de chansons un terrain où pouvaient éclore ses dons de poète. «Gardaz aimait son pays et ses habitants avec une ironie tendre», a écrit avec justesse Gilbert Salem dans 24 heures du 20 décembre 2007; de la tendresse, il en montre notamment quand il parle de personnages tout droit sortis de sa campagne natale. Ainsi cette vieille, dans une chanson subtilement mise en musique par ce complice originaire comme lui du Gros-de-Vaud, Robert Mermoud:

*Elle vit au bout du village
Dans la petite maison,
On dit qu'elle oublie son âge
Et qu'elle n'a plus sa raison.
Elle part en forêt l'automne,
Elle parle aux arbres rouillés,
On n'a jamais vu personne
Debout sur son palier. [...]*

*Elle a des cheveux de mousse,
Elle a des mains de vieux cuir.
Jamais un passant ne pousse
Son volet pour un sourire.
Elle mange des baies sauvages,
Elle se réchauffe au bois mort.
On dit que son bahut cache
Un ancien anneau d'or.
Moi je sais qu'elle fut belle
Quand je n'étais pas né,
Qu'elle portait la dentelle
Et des fleurs en paniers.
Elle connut, dit ma mère,
Un amour merveilleux.
Quand j'en parle à mon père,
Il détourne les yeux.*

Gardaz aime aussi évoquer des gestes, des traditions, des métiers oubliés, disparus ou qui ont profondément changé; son regard alors se teinte d'un brin de nostalgie, et on a tout à coup l'impression de parcourir un de ces albums de photos de famille jaunies par le temps; cependant, en l'évoquant, le poète n'enjolive pas ce passé, il sait que la vie à la campagne (car c'est celle qu'il connaît le mieux) était dure. Voici deux citations qui illustrent notre propos; la première est extraite de «La chanson de ma mère» (musique de M. Hostettler): *La chanson de ma mère qui disait les mots d'autrefois, La chanson de ma mère aujourd'hui ne se chante pas. Le métier de mon père était dur, L'avait-il voulu? Quand s'en vont père et mère, que de gestes ne se font plus.* La deuxième est tirée d'une chanson de la Fête du blé et du pain de 1998, «Ce temps-là» (musique de P. Bron): *Il y avait ce temps-là qui n'était pas le même que celui d'aujourd'hui. Quand on disait "je t'aime", ça prenait une vie.*

C'est peut-être cette facette de l'artiste qui résistera le mieux à l'oubli, car c'est celle où il nous paraît le plus «vrai».

FRÉDÉRIC MONNIER

¹ Précisons qu'il s'agit essentiellement de musique pour chœurs a cappella.

Ombrageux, paniqué et naïf, le gouvernement de l'époque ne sort pas grandi lui non plus de toute cette affaire, même si l'Etat – au prix de quelques morts civiles et de la disparition de nombreuses entreprises – s'est enrichi. Il y a là aussi matière à réflexion.

Ph. R.

Fédéraliste, la nouvelle conseillère fédérale?

On le prétend, parce qu'elle a conduit le référendum financier des cantons contre le paquet fiscal fédéral. Tentons d'en savoir plus en lisant l'interview de M^{me} Widmer-Schlumpf par Michel Guillaume et Julie Zaugg dans l'Hebdo du 10 janvier. Voici d'abord l'avis de la conseillère fédérale sur la nouvelle «Maison des cantons» à Berne;

[...] Bien sûr, il est important que les cantons collaborent et s'affirment face à la Confédération, comme les communes affichent leur autonomie face au canton. Mais cette Maison des cantons, telle qu'elle est prévue à Berne, ne correspond pas à mes souhaits. [...]

C'est vrai qu'il y a des dangers. Il faut éviter qu'en regroupant toutes les Conférences des cantons sous un seul toit, on crée un organe qui concurrence le Conseil des Etats. Eviter aussi qu'on ne remette en cause le bon climat que les cantons entretiennent avec leurs sénateurs. [...]

Nos lecteurs se souviennent du jugement très négatif que nous avons porté sur cette institution. Nous sommes heureux de relever les réticences de Mme Widmer-Schlumpf, même si elle n'a peut-être pas vu toute la nocivité de ce projet.

Que pense-t-elle par ailleurs des éventuelles fusions de cantons?

[...] Ce pourrait être des fusions, mais aussi des formes de collaboration régionales qui deviendront toujours plus fortes. A long terme toutefois, un problème se posera dans ce dernier cas de figure. [...]

Voyez-vous, dans le canton des Grisons, j'ai initié une réforme des structures communales. D'une part par des fusions, d'autre part par une nouvelle définition des tâches entre le canton et des associations de communes. Mais ces associations forment un pouvoir intermédiaire qui n'est pas vraiment démocratique: les communes impliquées devront tôt ou tard fusionner si leur collaboration s'intensifie. On ne saurait exclure qu'il en ira de même pour les petits cantons. [...]

Mme Widmer-Schlumpf raisonne ici en Grisonne: son canton est une fédération de vallées (Graubünden = Les Liges Grises) longtemps autonomes. Tout autre est la formation du pouvoir

cantonnel pour les Vaudois et pour de nombreux cantons confédérés. Ainsi le point d'interrogation de notre titre subsiste. On souhaite à la nouvelle conseillère fédérale, au moment où elle perfectionnera sa pratique du français, de découvrir aussi le sens de l'Etat cantonal tel que nous l'avons au Pays de Vaud.

Inutile de pleurnicher

Nos médias se sont indignés récemment du refus de l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) d'accepter le projet de master en soins infirmiers mis sur pied par les hôpitaux universitaires de Lausanne et de Genève. Dans La Liberté du 10 janvier («L'affaire du master en santé a valeur d'avertissement»), M. Pierre Kolb émet à ce sujet des réflexions pertinentes:

[...] L'épisode devrait servir d'avertissement. La haute direction des HES a été confiée à la Confédération à la faveur de ces révisions constitutionnelles suisses, dont le dénominateur commun est la neutralisation ou la suppression des pouvoirs régionaux. Les rares milieux qui ont tenté de s'opposer à cette dérive centralisatrice ont mis en avant le risque que cela représente pour les équilibres linguistiques, dont l'autonomie cantonale constituait le seul garde-fou.

Nous y voilà, cinq ans à peine après la mise en route de l'OFFT, office à qui la régie des HES a été confiée. Cinq ans à peine, et l'incident grave du master en santé sanctionne un effet pervers de la domination germanique sur l'administration fédérale. Le risque est gros de voir de tels dommages se répéter. Car dans le pipe-line s'annoncent les grandes réorganisations dues à l'adoption, en 2006, de l'Espace suisse de la formation. Pas de quoi se réjouir.

Nous ne nous prononcerons pas ici sur la nécessité ou non de ce master. Mais que tous ceux qui pleurnichent aujourd'hui suite à la décision fédérale se demandent s'ils n'ont pas été les premiers à demander, au nom du «fédéralisme aujourd'hui dépassé», qu'on confie cette tâche à la Confédération. Toute perte de souveraineté cantonale nous enlève la liberté de la décision. Alors, trop tard pour pleurnicher!

E. J.

Carnet de deuil

Madame Marcia Vuillimin est décédée le 24 décembre au Château de la Rive à Lutry. Elle était la grand-maman de notre ami Pierre-François Vuillimin qui collabore régulièrement à la rédaction de notre journal. Nous lui exprimons ici, ainsi qu'à sa famille, notre plus vive sympathie.

RÉDACTION

Le Coin du Ronchon

Les experts à Sion

Bien qu'il ne soit pas dans nos habitudes de nous mêler ici des affaires internationales, nous ressentons le besoin d'exprimer notre surprise face aux récents événements survenus en Valais.

Les milieux touristiques valaisans ont en effet adopté une nouvelle marque et un nouveau logo où le nom de leur canton apparaît désormais uniquement en français, l'appellation «Wallis» étant abandonnée car jugée de trop faible notoriété au niveau international. Jusque là, rien à dire, ce ne sont pas nos affaires. Ce qui nous laisse pantois, en revanche, c'est de lire dans la presse que les responsables de la nouvelle marque se seraient justifiés en déclarant:

«Les experts suisses et étrangers mandatés ont tous affirmé qu'une marque ne doit comporter qu'un seul nom.»

Depuis quand nos amis Valaisans suivent-ils les recommandations d'«experts suisses et étrangers»?

C'est un peu comme si les Corses décidaient de faire appel à la gendarmerie française pour assurer leur sécurité...

Heureusement, un hôtelier de Zermatt, interrogé par la télévision, a laissé entendre que les Hauts Valaisans continueraient de toute manière à faire ce qu'ils veulent comme ils le veulent. Tout n'est donc pas perdu.

LE RONCHON